#### **TAXE FONCIÈRE 2021**



Sur votre avis d'imposition 2021, vous avez vu votre taux communal passer de 8.83% à 26.07 %. Cela découle de la suppression de la taxe d'habitation.

En effet, depuis le 1er janvier 2021, 80 % des foyers sont exonérés de cette taxe, 20 %

des foyers les plus aisées devront encore la payer. En 2021, ils bénéficieront d'un allégement de 30 % puis de 65 % en 2022 et une suppression totale en 2023.

La taxe d'habitation est l'une des recettes communales perdues.

Pour les communes, et donc, pour Olley, la taxe d'habitation sera remplacée par la quote-part départementale de la taxe foncière. En d'autres termes, Olley ne perçoit plus de taxe d'habitation à partir de 2021. En compensation, elle perçoit la taxe foncière qui, avant 2021, était perçue par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle : il s'agit donc d'un transfert automatique.

Sur votre feuille d'imposition de taxe foncière, vous constatez donc parmi les bénéficiaires la disparition du Département.

Votre avis d'imposition se présente donc de la façon suivante :

	JUSQU'À 2020	2021
OLLEY	8.83 %	26.07 %
INTERCOMMUNALITÉ	1.89 %	2.08 %
DÉPARTEMENT	17.24 %	><
TAXES SPÉCIALES	0.189 %	0.142 %
TAXES ORDURES MÉNAGÈRES	13.80 %	20.75 %
TAXE GEMAPI	0.13 %	0.21 %

\*8.83 % + 17.24 % (taux de la taxe foncière du département de 2020) = 26.07 %

Il ne s'agit donc pas d'une augmentation réelle de la taxe foncière et ce transfert de taxe n'est imputable ni à la commune d'Olley, ni au Conseil Départemental.

Concernant l'augmentation des taxes d'ordures ménagères, cette dernière concerne particulièrement 16 communes', principalement rurales, de l'intercommunalité. La particularité de ces communes, dont Olley fait partie, est de ne pas être membres du SIRTOM (Service intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères). Ainsi, l'intercommunalité a été contrainte de recourir à un autre prestataire (SUEZ) dont les tarifs sont plus coûteux que ceux proposés par le SIRTOM.

Croyez bien que nous ne manquerons pas de faire entendre la voix de la commune sur ce sujet, à la fois pour demander pourquoi Olley est exclue du SIRTOM et pour exiger que les calculs de cette taxe² (fortement défavorable aux communes rurales) soient revus.



#### OLLEY SE PRÉPARE POUR LES FÊTES

Un essai de création de décorations de Noël pour le village a été fait samedi dernier, et il est très concluant! L'essai sera transformé l'an prochain, mais anticipé et préparé afin de faire participer tous ceux qui le souhaiteront.

En attendant, n'hésitez pas à mettre lanternes, boules, guirlandes... devant chez vous, pour préparer la magie des fêtes!







### LA FIBRE OPTIQUE EST ARRIVÉE!

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

COMMENT DOIS-JE FAIRE POUR
SOUSCRIRE UN ABONNEMENT
A LA FIBRE ?

Testez votre éligibilité en renseignant vos coordonnées personnelles dans l'onglet «Eligibilité».

Abonnez-vous à un Fournisseur d'Accès Internet, parmi l'un de nos partenaires, dès l'ouverture commerciale effective dans votre commune.

Une fois votre abonnement validé, votre opérateur vous contactera afin de convenir d'un rendez-vous.

Le raccordement de votre domicile s'effectuera par un technicien après la signature du contrat.

Pour les professionnels, nous établirons ensemble un devis pour répondre au mieux aux besoins de votre entreprise et ainsi, trouver l'installation la plus adaptée. Le coût du raccordement sera amené à évoluer au cas par cas.

PUIS-JE CONSERVER MA
LIGNE ACTUELLE ET MON
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE, SI JE
ME RACCORDE À LA FIBRE OPTIQUE DE
LOSANGE ?

Toute personne peut changer d'opérateur tout en conservant son numéro de téléphone. En choisissant la fibre optique de Losange, vous pourrez donc d'une part, résilier votre abonnement à votre ligne téléphonique historique (une fois le raccordement à la fibre optique effectué) et d'autre part, conserver votre numéro de téléphone.

Le Fournisseur d'Accès Internet pourra éventuellement prendre en charge cette démarche pour vous, ou vous indiquer la procédure à suivre.

PUIS-JE DÉPLACER MOI-MÊME LA PRISE DE FIBRE OPTIQUE ?

Non, en aucun cas. Il faut du matériel et une technicité spécifique pour intervenir sur la fibre optique. Vous devez passer par votre Fournisseur d'Accès Internet qui contactera Losange. LA FIBRE OPTIQUE EST-ELLE DANGEREUSE ?

La fibre optique n'est pas dangereuse. Elle n'émet pas d'onde. Elle véhicule un signal lumineux à des vitesses élevées et sur de grandes distances, en subissant ni affaiblissement ni perturbation électro-magnétique.

PUIS-JE DÉMONTER
L'INSTALLATION TÉLÉCOM
EXISTANTE ?

L'installation télécom existante, qu'elle arrive chez vous par les airs ou le soussol appartient à Orange. Vous n'avez pas le droit de la démonter, même si vous ne vous en servez pas et même si vous la trouvez inesthétique sur votre toit.

LA LIGNE LA PLUS DIRECTE POUR VOS QUESTIONS : LE SITE LOSANGE www.losange-fibre.fr

Source: losange-fibre.fr

he

La steu requiert un entretien hebdomadaire (nettoyage du dégrilleur, relevé des compteurs des pompes etc.). Il faut saluer l'investissement des membres de la commission assainissement, Frédéric Derruau et Éric Dudek, qui gèrent remarquablement toute cette phase.

**ENTRETIEN DE LA STEU** 

Afin de faciliter leur travail et de préserver la station, il est utile de rappeler que seul le papier toilette est autorisé de les wc.

#### TRAVAUX DE VOIRIE

L'équipe municipale aidée par Éric Verkoucke a rebouché les nids de poule qui endommageaient la chaussée.

N'hésitez pas à nous faire part de vos doléances et à vous manifester si vous souhaitez faire profiter notre village de vos mains expertes en bricolage!

> ENTRETIEN ET TRAVAUX



18 familles (27 enfants) ont bénéficié d'un bon scolaire pour cette rentrée et ce, pour un montant de

1570 €.

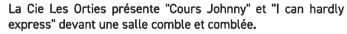
<sup>&#</sup>x27; ABBEVILLE-LES-CONFLANS, ALLAMONT/DOMPIERRE, BECHAMPS, BONCOURT, BRAINVILLE/PORCHER, BRUVILLE, CONFLANS-EN-JARNISY, FLEVILLE-LIXIERES, FRIAUVILLE, GONDRECOURT-AIX, JEANDELIZE, MOUAVILLE, OLLEY, OZERAILLES, SAINT MARCEL, THUMEREVILLE.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Actuellement, la taxe d'ordures ménagères est calculée en fonction de la superficie du bâti. Il nous semble plus judicieux, et en tout cas plus favorable pour les communes rurales, qu'elle le soit en fonction du nombre de personnes par foyer.

### QUAND OLLEY S'ANIME!

#### **RETOUR SUR UN** PROGRAMME CHARGÉ **DEPUIS L'ÉTÉ**

Juillet



La pluie n'a pas raison de la fête nationale! Nous sommes nombreux à partager le verre de l'amitié abrités dans la grange de l'un de nos conseillers, Didier Mangeot.

Les F'estivales de la Communauté de Communes font escale à Olley avec le groupe "Abrial & Jye". Encore une soirée bien fraîche, mais réchauffée par une bonne paëlla et la musique!





La Maison des Confluences est inaugurée et " l'école" retrouve une nouvelle vocation!



#### Octobre...

C'est la fête patronale. Distribution de tickets de manège, apéritif, pizzaiolo et autos tamponneuses pour le bonheur des petits et grands!

Le spectacle "À vau l'eau" de la Cie Pardès Rimonim raconte l'immigration et il est magnifiquement intérprété par Weidan

Un Apéro-Philo convivial réunissant une quarantaine de personnes captivées par "Les paradoxes du désir". Le débat s'est polongé autour d'un verre et de délicieux amuse-bouches. Avec le soutien du FEP et d'OLC. Merci à Claire Derruau et Valérie Dogar!



Sur quoi repose la légitimité de l'Etat? Comment juger de la légitimité d'une loi?

Dans cette période confuse de crise sanitaire où la question du rapport entre liberté et sécurité interroge notre société, voici quelques éléments de réflexion :

" L'État, selon mes idées, est une société d'hommes, instituée dans la seule vue de l'établissement, de la conservation et de l'avancement de leurs intérêts civils. J'appelle intérêts civils, la vie, la liberté, la santé du corps (...).

La loi ne consiste pas tant à limiter un agent libre et intelligent qu'à le guider vers ses propres intérêts, et elle ne prescrit pas au-delà de ce qui conduit au bien général de ceux qui sont assujettis à cette loi. S'ils pouvaient être plus heureux sans elle, la loi s'évanouirait comme une chose inutile ; et ce qui nous empêche seulement de tomber dans les marais et les précipices mérite mal le nom de contrainte.

Le peuple est le juge suprême de la facon dont les gouvernants remplissent leur mission puisqu'il est la personne qui leur a donné le pouvoir et qui garde à ce titre, la faculté de les révoguer. "

John Locke Traité du gouvernement civil, 1690



## Le Lien d'Olley **BULLETIN D'INFORMATION DE LA COM**

### ÉDITO

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

ous n'en avons donc pas encore fini avec ce virus et sans doute nous faudra-t-il apprendre à vivre avec quelques temps encore. La vaccination reste pour l'instant le seul moyen efficace pour faire reculer l'épidémie, de se protéger soi-même et de protéger les autres. Plusieurs de nos Anciens ont d'ailleurs déià bénéficié d'une 3ème dose et c'est à présent le tour de tous les adultes volontaires. Il nous faut espérer que les fêtes de fin d'année ne soient pas trop affectées par

les restrictions sanitaires et c'est pourquoi, d'ici là, je ne peux que vous encourager à

Cette crise sanitaire n'est pas sans conséquences sur le quotidien. Les prix flambent dans tous les domaines : l'énergie, l'alimentaire, les matériaux... Bien conscient des difficultés que chacun peut traverser dans de telles conditions, le conseil municipal a décidé de n'augmenter aucune taxe, exception faite, comme vous le savez, de celle liée au financement pour le moins hasardeux de l'assainissement.

La bonne nouvelle, c'est que les subventions de l'Agence de l'Eau que l'équipe municipale a réussi à obtenir vont permettre de baisser le prix du m<sup>3</sup> d'eau usée de 4.20 à 2,80 €. Cette baisse sera répercutée sur votre prochaine facture d'assainissement.

La commune a en effet déià percu 216 000 € de subventions et attend le dernier versement de 54 000 €. Ce dernier versement n'est cependant pas garanti car il dépend des tests de fonctionnement réalisés ces derniers mois : en effet, l'agence de l'eau n'octroiera la totalité de la subvention que si les tests sont conformes aux prescriptions.

Les experts qui ont mené ces tests sont en tout cas formels : la station est surdimensionnée. Ce qui, d'une part, a nécessairement impacté son coût et, d'autre part, impactera sans doute son bon fonctionnement. Bref, cela ne peut qu'interroger...

Concernant l'avenir de la commune, le conseil municipal, après avoir étudié différents projets, a convenu que des travaux de voirie et de stationnement étaient effectivement nécessaires et prioritaires. Une réflexion en ce sens, à laquelle les habitants seront prochainement associés lors d'une réunion publique, avait déjà été initiée. 2022 devrait permettre de finaliser le projet.

L'année se termine et la dynamique initiée depuis 2020 se poursuit.

Nous souhaitons à tous de joyeuses fêtes. Prenez soin de vous.

Le maire, David Buono,



# 5 décembre

**NOUS VOUS RAPPELONS QUE** LA MAIRIE COMMUNIQUE **NOTAMMENT VIA** 

L'APPLICATION PanneauPocket, LA PAGE Facebook Mairie d'Olley

> **ET LE SITE INTERNET** DE LA COMMUNE

www.ollev.mairie54.fr

Numéro 4 - Décembre 2021 Directeur de la publication : David Buono Membres de la commission communication : Sylvie Mangeot • Lauryn Bitsch Marie-Claire Donnen - Didier Mangeot Conception et impression : Mairie d'Olley en 110 exemplaires Photos: Mairie d'Ollev - Pixabay Mairie de Olley • 6 rue Pasteur • 54800 OLLEY

Ne pas leter sur la voie publique